

Délibération du Conseil Municipal

D.2023-078

Commune de LAUZERTE

ACTE : 8.8

L'an deux mille vingt-trois et le 25 octobre à 20h, le Conseil Municipal de Lauzerte s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE.
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procurations : /

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES NEGRE ET BOURCIER ; MRS BAÏADA ET BADO.

Secrétaire : MME GAUCHET MARIE.

Date de la convocation : 19/10/2023

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION « ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE »**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « Aper », visant à faciliter l'installation d'énergies renouvelables,

Vu les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique « CRTE » définis par la circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires,

Vu la priorité donnée par la commune de Lauzerte à la transition énergétique annoncée en Conseil Municipal du 12 avril 2023,

Considérant la transition énergétique et la préservation de l'environnement comme des nécessités d'évolution vers un nouveau modèle sociaux-économique,

M. le Maire propose de constituer une commission communale « ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE », afin d'élaborer un plan d'action qui pourra s'appuyer sur des « comités consultatifs », ouverts sur candidatures. Le cadre de ces comités sera défini par la commission. Les plans d'actions seront élaborés en association avec les partenaires appropriés.

Afin d'animer cette commission, il est utile de désigner un responsable de commission.

M. Fernand ZULIAN étant le seul candidat connu, Monsieur le Maire propose de le nommer à ce poste

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **ACCEPTE** : La création d'une commission « ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE »

• **DIT QUE** : M. ZULIAN sera responsable de cette commission

• **CHARGE** : Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING